

Règlement intérieur pour les TAP (Temps d'Activités Péri-scolaires)

I/ Les inscriptions.

- Pour pouvoir bénéficier de ce service, il est obligatoire d'inscrire vos enfants. **Aucun enfant non-inscrit ne sera accepté, vos enfants seront sous votre responsabilité dès la fin du temps scolaire.**
- Les inscriptions sont valables soit pour l'année complète, soit pour une période précise et dans ce cas il vous faut réinscrire vos enfants pour les périodes suivantes si besoin.
- Pour une question d'organisation, les inscriptions se font **uniquement lors des permanences prévues** ; si vous ne pouvez pas être présent, nommez un autre parent ou quelqu'un de la famille pour venir inscrire vos enfants. Un calendrier avec les dates des permanences va vous être transmis à la rentrée de septembre.

II/ Présence aux TAP.

- La présence des enfants aux TAP est obligatoire, ce n'est pas une simple garderie gratuite, du personnel est mis à la disposition des enfants et des activités sont préparées en fonction des enfants prévus.
- Les parents qui ont un peu de temps libre et des centres d'intérêts à faire partager aux enfants peuvent participer aux TAP, ils doivent juste se faire connaître et s'inscrire à l'avance par les dirigeants du SIVOS. En aucun cas les parents volontaires ne font partis des encadrants, ils sont simplement bénévoles.

III/ Conduite à tenir.

- Tout enfant ayant un comportement indiscipliné sera exclu du service.
- Les parents n'ayant pas soldé une période ne pourront pas réinscrire leurs enfants pour les périodes suivantes.

IV/ Garderie.

- Les enfants inscrits à la garderie seront pris en charge dès la fin des TAP. Les maternelles directement sur place et les primaires dès la sortie du car à Morgny.

V/ Bus.

Les enfants qui rentrent chez eux par le bus seront pris en charge comme l'année précédente, aucun changement n'a lieu sur le trajet.

Horaires des TAP Morgny :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h30.

Horaires des TAP Longchamps :

Mardi, jeudi et vendredi de 15h20 à 16h20.

Pour information :

Période 1 : De la rentrée aux Vacances de la Toussaint.

Période 2 : De la rentrée de la Toussaint aux Vacances de Noël.

Période 3 : De la rentrée de Janvier aux Vacances d'hiver.

Période 4 : De la rentrée d'hiver aux vacances de Pâques.

Période 5 : De la rentrée de Pâques aux grandes vacances.

Je soussigné _____ parent ou tuteur de l'enfant _____ déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à respecter le présent règlement intérieur pour un bon fonctionnement du service. **Ce coupon est à remplir et à rendre aux personnes chargées des TAP.**

A Morgny, le

Signature :